

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 203

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 26

À l'alinéa 17, après le mot :

« européenne »

insérer le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.